

## COMMUNE DE REMELFING

### REUNION PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

LE 04 AVRIL 2022

Etaient présents sous la présidence de M. BOURING Hubert, Maire suite à l'invitation du 30 mars 2022 adressée à tous les Conseillers Municipaux et à la Presse et affichée :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : SCHMIT Daniel, ROTH Lucile, NONN Alex, BRANSTETT Pascal, JACOB Martine, FRANCOIS Sandrine, SCHROEDER Stéphane, DE ZORZI Amanda, WEBER François

Absents excusés :

Mme BLAZY Virginie a donné procuration à Mme ROTH Lucile  
M. RAYMOND Benoît a donné procuration à M. BOURING Hubert  
M. JUNG Bernard  
M. LOHMANN Etienne  
Mme MALLICK-HODY Nadine

M. BOURING Hubert, Maire, déclare la séance ouverte.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité (12 voix pour), M. BRANSTETT Pascal comme secrétaire de séance, assisté de Mme ABELS Manuella.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2022

Après lecture du compte-rendu de la séance du 28 Février 2022, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité par 12 voix pour.

3. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE PRIMAIRE EN DATE DU 01 MARS 2022

Mme ROTH Lucile donne lecture du compte-rendu du conseil d'école de l'Ecole Primaire en date du 01 mars 2022. Le Conseil Municipal en prend acte.

4. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE MATERNELLE EN DATE DU 04 MARS 2022

Mme ROTH Lucile donne lecture du compte-rendu du conseil d'école de l'Ecole Maternelle en date du 04 Mars 2022. Le Conseil Municipal en prend acte.

5. DEMANDE DE SUBVENTION CLASSE DE NEIGE – ECOLE ELEMENTAIRE

Suite à une demande de subvention faite par Monsieur le Directeur du RPI Rémelfing Zetting sollicitant une participation communale à la sortie pédagogique (classe de neige) pour les élèves de CM1/CM2 qui avait lieu du 13 mars 2022 au 18 mars 2022 à Praz-sur-Arly.

Cette année, 15 élèves ont participé à ce séjour.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (12 voix pour) de verser une subvention de 100 € par élève soit un montant total de 1 500,00 € pour 15 élèves au titre de l'année 2021/2022.

## 6. BUDGET PRINCIPAL M14 – COMPTE DE GESTION 2021 – CA 2021

### Compte de Gestion

Vu le compte de gestion établi par le Percepteur,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Vu le Compte Administratif 2021,

Le Conseil Municipal constate que les chiffres sont identiques, adopte par 12 voix pour, le compte de gestion 2021.

### Compte Administratif 2021

#### - Approbation

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte administratif 2021 qui s'établit comme suit :

	<u>En section de fonctionnement</u>	<u>En section d'investissement</u>
Recettes	903 609,29 €	796 408,55 €
Dépenses	653 899,77 €	798 309,83 €

Le résultat d'exécution du budget principal s'établit comme suit :

	<u>Résultat de clôture 2020</u>	<u>Affectation Investissement</u>	<u>Résultat exercice 2021</u>	<u>Transfert de résultats</u>	<u>Résultat final 2021</u>
Investissement	- 51 240,94 €	0,00 €	- 1 901,28 €	0,00 €	- 53 142,22 €
Fonctionnement	612 946,77 €	146 390,94 €	249 709,52 €	0,00 €	716 265,35 €

Monsieur BOURING Hubert, Maire, Madame ABELS Manuella, Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe, quittent la salle. Monsieur NONN Alex, doyen des membres présents, Président de séance, propose le vote du compte administratif budget général 2021.

Vu le compte administratif 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal l'adopte par 10 voix pour.

## 7. BUDGET PRINCIPAL LOTISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2021 – CA 2021

### Compte de Gestion

Vu le compte de gestion établi par le Percepteur,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Vu le Compte Administratif 2021,

Le Conseil Municipal constate que les chiffres sont identiques, adopte par 12 voix pour, le compte de gestion 2021.

### Compte Administratif 2021

#### - Approbation

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte administratif 2021 du budget lotissement qui s'établit comme suit :

	<u>En section de fonctionnement</u>	<u>En section d'investissement</u>
Recettes	1 828 870,38 €	2 481 096,34 €
Dépenses	2 515 823,57 €	1 808 044,59 €

Le résultat d'exécution du budget lotissement s'établit comme suit :

	<u>Résultat de clôture 2021</u>	<u>Affectation Investissement</u>	<u>Résultat de l'exercice 2021</u>	<u>Résultat final 2021</u>
Investissement	- 1 201 096,34 €	0,00 €	673 051,75 €	- 528 044,59 €
Fonctionnement	1 318 202,11 €	0,00 €	- 686 953,19 €	631 248,92 €

Monsieur BOURING Hubert, Maire, Madame ABELS Manuella, Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe quittent la salle. Monsieur NONN Alex, doyen des membres présents, Président de séance propose le vote du compte administratif lotissement 2021.

Vu le Compte Administratif 2021,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,  
Le Conseil Municipal l'adopte par 10 voix pour.

#### 8. VOTE DES TAUX

Vu la proposition de Monsieur le Maire de maintenir les taux,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Taxe foncière (bâti) : 28,90 %  
Taxe foncière (non bâti) : 42,44 %

Le Conseil Municipal décide par 12 voix pour, de maintenir ces taux.

#### 9. AFFECTATION DU RESULTAT M 14 DE L'EXERCICE PRECEDENT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT DE LA SF A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 51 240,94 €		- 1 901,28 €	-1 949 166,16 € 381 611,00 €	- 1 567 555,16 €	- 1 620 697,38 €
FONCT	612 946,77 €	146 390,94 €	249 709,52 €			716 265,35 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat  
par 12 voix pour, comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	716 265,35 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0 €
Total affecté au c/ 1068 :	716 265,35 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

10. AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT DE L'EXERCICE PRECEDENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. BOURING Hubert, Maire

Après avoir entendu le compte administratif 2021, par 12 voix pour :

- constate que la section d'investissement enregistre un déficit cumulé d'exécution de 528 044,59 € qui sera reporté au compte 001 en investissement dépenses.

11. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 – M57

Le budget général 2022 proposé au vote du Conseil Municipal s'équilibre :

En section de fonctionnement	dépenses :	812 264,00 €
	recettes :	812 264,00 €
En section d'investissement	dépenses :	3 703 858,38 €
	recettes :	3 703 858,38 €

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire et après examen détaillé,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances

Décide, par 12 voix pour, de voter le Budget Primitif.

12. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 - LOTISSEMENT

Le budget Lotissement 2022 proposé au vote du Conseil Municipal s'équilibre :

En section de fonctionnement	dépenses:	2 927 555,96 €
	recettes:	2 927 555,96 €
En section d'investissement	dépenses:	2 857 535,96 €
	recettes:	2 857 535,96 €

Vu le Budget Primitif 2022 Lotissement,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal l'adopte par 12 voix pour.

### 13. ACHAT DE TERRAIN

Nous avons reçu une demande de M. KLER Nicolas, demeurant 35 rue du 8<sup>ème</sup> Zouaves, pour la pose d'une clôture sur son terrain.

N'ayant pas trouvé les bornes, M. KLER a fait intervenir le géomètre et il s'avère que l'une des parcelles (n° 214 section 5) est située sur la moitié de la route (carrefour rue du 8<sup>ème</sup> Zouaves – impasse des Merles).

Lors de l'aménagement de la voirie de la rue du 8<sup>ème</sup> Zouaves, une délibération datant du 02 juillet 2010 a été prise fixant le prix d'achat et de vente de terrain à 22,50 € le m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose de racheter la parcelle n° 214, section 5, d'une contenance de 47 m<sup>2</sup> au prix de 22.50 € le m<sup>2</sup>, soit 1 057,50 €.

Les frais de notaire restent à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal (12 voix pour) autorise le Maire à signer tous les actes afférents à cet achat.

### 14. TRANSFERT DE LA PARCELLE A LA CASC

Dans le cadre du transfert de la compétence eau potable à la CASC, la commune doit céder une parcelle se situant rue des Camélias, au lotissement les Hauts de Sarre, parcelle n° 462/73 de 0,24 ares sur laquelle est situé un surpresseur.

Ce transfert de propriété est une cession gratuite à la CASC.

Le Conseil Municipal (12 voix pour) autorise le Maire à effectuer ce transfert et à signer tous les actes afférents à ce dossier.

### 15. REPARATION DE LA CHAUDIERE DE L'EGLISE

Monsieur DE ZORZI Fabio, Président du Conseil de Fabrique, nous a fait parvenir une demande de subvention afin de pouvoir payer une facture concernant la réparation du générateur d'air chaud de l'église.

Le Conseil de Fabrique a fait beaucoup d'effort et d'investissement pour rénover le presbytère.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge cette facture.

Le conseil municipal décide par 12 voix pour, de payer directement cette facture auprès de la Société Jung d'Illkirch Graffenstaden pour un montant de 2 577,00 € HT soit 3 092,40 € TTC.